



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 27 juin 2008**

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2008

PROCES-VERBAL

L'An deux mil huit, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt juin deux mil huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

PRESENTS :

Monsieur CAPO-CANELLAS **Maire**

Monsieur CONTY, Madame GITENAY, Monsieur CATHELIN, Monsieur GODARD, Madame RIOU, Monsieur LUCAS, Madame BLAT-VIEL, Monsieur DILIEN, **Adjoints au Maire**

Madame MARTY, Madame LOPEZ, Monsieur JENNE, Monsieur LAFIN, Monsieur ROBERT, Monsieur DESRUMAUX, Monsieur SCHEINERT, Madame ROUE, Madame MARCHOIS, Madame AZIZOUDINE, Monsieur FEREDJ, Madame NILAVANANNE, Madame CHAOU-JOHNSTONE, Madame KILO, Monsieur DURAND, Madame BAHUON, **Conseillers municipaux**

POUVOIRS :

Madame TROUSSELLE-PICCO, Adjoint au Maire, à Monsieur CAPO-CANELLAS, Maire
Madame GIABICANI, Conseiller municipal, à Monsieur CATHELIN, Adjoint au Maire
Monsieur MAGAMOOTOO, Conseiller municipal, à Madame GITENAY, Adjoint au Maire
Monsieur HONNORATY, Conseiller municipal, à Madame KILO, Conseiller municipal
Monsieur DARBOUX, Conseiller municipal, à Monsieur DURAND, Conseiller municipal

ABSENTS EXCUSES :

Madame TROUSSELLE-PICCO, Maire-adjoint.

Madame GIABICANI, Monsieur MAGAMOOTOO, Monsieur BOURGAREL, Monsieur MAHON, Madame RAMJAN, Monsieur HONNORATY, Monsieur DARBOUX, Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur Albert CONTY, Maire-adjoint

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 29 mai 2008	4
Délibération n°1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2006	5
Délibération n°2 : Tarifs des études dirigées – Année scolaire 2008/2009	6
Délibération n°3 : Tarifs des centres de loisirs maternels et élémentaires Mercredi et vacances scolaires – accueils pré et post scolaire Année scolaire 2008/2009	6
Délibération n°4 : Vote du Compte Administratif Assainissement 2007	11
Délibération n°5 : Compte Administratif Commune 2007	13
Délibération n°6 : Vote du Compte de Gestion Assainissement 2007	18
Délibération n°7 : Vote du Compte de Gestion Commune 2007	18
Délibération n°8 : Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport d'activité 2007	18
Délibération n°9 : Délibération approuvant la passation de l'avenant n°1 au marché 09/2008 relatif à la « Création d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville et ses prestations annexes – Lot n°2 : Voirie et réseaux divers »	20
Délibération n°10 : Participation financière 2008 à la Mission Locale Intercommunale de La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny	21
Délibération n°11 : Avis sur la demande d'adhésion de la Ville de DUGNY à la Communauté de Communes LE BOURGET-DRANCY Demande d'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.	23

(La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CAPO-CANELLAS, Maire du Bourget, à 20 heures 40)

M. le MAIRE.- Nous débutons cette séance.

Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux

Nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Nous devons désigner un Secrétaire de séance. Monsieur CONTY est candidat.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Avant de débiter cette séance, je souhaite que nous rendions hommage à Albert LE BRIS qui est décédé le 4 juin dernier.

Albert LE BRIS a longtemps siégé à cette Assemblée. Il y a été élu dans différentes fonctions à partir de 1965. Il a œuvré dans ces différentes fonctions pour la Ville et je voudrais en quelques mots que nous honorions sa mémoire. Il a été notamment Maire-adjoint aux finances, Maire de 1993 à 1995, Conseiller municipal par la suite pendant 2 ans. Albert LE BRIS a également exercé des fonctions associatives, il a ainsi été Président du Tennis club.

Madame LE BRIS a souhaité que ses obsèques aient non pas un caractère officiel mais un caractère strictement privé. Elle a ainsi demandé qu'il n'y ait ni participation, ni forme d'hommages de la Ville, ni d'ailleurs de participations aux obsèques de la part des élus.

Je souhaite que nous marquions ce soir notre respect envers l'homme, que beaucoup ont connu ici, et je vous invite pour ce faire à observer ensemble une minute de silence.

(L'assemblée, levée, observe un minute de silence)

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du 29 mai 2008

M. le MAIRE.- Avez-vous des interventions ou demandes de correction ? Il n'y en pas, je mets donc aux voix ce procès-verbal du 29 mai.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

Vous avez reçu la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités, avez-vous des questions par rapport à ces décisions ? Non, nous en venons donc à l'ordre du jour, à la première Délibération que Madame BLAT-VIEL nous rapporte.

Délibération n°1 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) relatif à l'année 2006

Mme BLAT-VIEL.- Merci Monsieur le MAIRE.

Le syndicat cité en objet transmet aux communes adhérentes un rapport retraçant son activité annuelle.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication devant le Conseil Municipal en séance publique par les délégués représentant la commune au SIFUREP.

Le rapport d'activité pour l'exercice 2006 présenté par le délégataire concerne les délégations de service public qu'il gère :

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres. La démarche de certification de services est engagée (vérification par un organisme certificateur du respect systématique d'engagement de service
- la concession du crématorium du Mont Valérien de Nanterre
- la concession du Crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil
- le Crématorium du Parc à Clamart
- le Crématorium de Champigny-sur-Marne
- conseil et assistance aux communes
- points de repère 2006 :
 - taux de mortalité stable
 - taux de crémation qui continue de progresser
 - deux crématoriums et une chambre funéraire inaugurés en mars 2007 (crématorium et chambre funéraire dans le cimetière du Parc à Clamart, crématorium de Champigny-sur-Marne)

Je tiens à préciser que mon suppléant est Monsieur Jean-Jacques JENNE.

M. le MAIRE.- Nous pouvons en profiter pour féliciter Madame BLAT-VIEL qui a été élue Vice-présidente du SIFUREP par l'ensemble du Conseil d'administration de ce syndicat.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? Je mets aux voix son adoption.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°2 : Tarifs des études dirigées – Année scolaire 2008/2009

M. le MAIRE.- Je passe la parole à Madame GITENAY.

Mme GITENAY.- Les tarifs des études dirigées sont revalorisés chaque année en fonction du taux d'inflation INSEE (hors tabac) constaté au 31 décembre de l'année précédente.

Au 31/12/2007 ce taux d'inflation (hors tabac) était de 1,5 %.

En conséquence, vous trouverez ci-joint la proposition des tarifs des études dirigées actualisés en considération du taux de 1,5 % appliqué :

	<u>Ancien Taux</u>	<u>Nouveau Taux</u>
Par mois et par enfant	25,88 €	26,27 €
Par enfant si 2 enfants fréquentent le service	23,59 €	23,94 €
Par enfant si 3 enfants fréquentent le service	21,35 €	21,67 €
Par enfant si 4 enfants fréquentent le service	19,26 €	19,55 €

M. le MAIRE.- Merci. Cela appelle-t-il des questions ou interventions ? Je mets donc aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°3 : Tarifs des centres de loisirs maternels et élémentaires

Mercredi et vacances scolaires – accueils pré et postscolaire

Année scolaire 2008/2009

M. le MAIRE.- Même chose concernant cette fois les Centres de loisirs, Madame GITENAY toujours.

Mme GINETAY.- Les tarifs des activités sont revalorisés chaque année en fonction du taux d'inflation INSEE (hors tabac) constaté au 31 décembre de l'année précédente.

Au 31/12/2007 ce taux d'inflation (hors tabac) était de 1,5 %.

En conséquence, vous trouverez ci-joint la proposition des tarifs des activités périscolaires actualisée en considération du taux de 1,5 % appliqué :

Je vous laisse le soin de lire les différentes tarifications concernant les centres de loisirs maternels et élémentaires, l'accueil pré et postscolaire maternelles et élémentaires pour l'année 2008/2009.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

M. le MAIRE.- Madame GITENAY ayant la parole, je vous propose qu'elle nous dise quelques mots sur la préparation de la rentrée. Nous ne ferons pas une très longue communication, mais, étant donné qu'il y a un certain nombre d'éléments nouveaux, je souhaitais simplement qu'elle vous en fasse part.

Mme GITENAY.- Lors d'un précédent Conseil, nous vous avons fait part de nos problèmes concernant l'accueil des enfants de 3 ans. Il était sûr que nous ayons une classe supplémentaire en élémentaire, mais en maternelle cela l'était moins. Or, il s'avère que nous avons obtenu cette ouverture de classe à la rentrée. Pour nous, c'est donc une bonne chose.

Nous avons anticipé, puisque nous avons prévu de faire les travaux dans les locaux de l'accueil pré et postscolaire actuel. Sachant que l'accueil pré et postscolaire ira dans l'EES. Pour nous, c'est une très bonne chose et nous devrions avoir beaucoup moins d'enfants, peut-être même plus du tout en liste d'attente. Eventuellement, nous aurons toujours une classe prête s'il faut en ouvrir une autre, mais cela devrait être bon.

M. le MAIRE.- Il y a trois points.

Le premier est l'officialisation de la part de l'Inspection, intervenue ces tous derniers jours, de la création de classe en maternelle. Nous avons déjà une classe en élémentaire.

Le deuxième, vous souvenez que nous avons voté en Conseil municipal l'autorisation de déposer un permis de construire à l'école Jaurès maternelle, puisqu'à l'époque il y avait une décision de l'Inspection d'ouvrir une classe en élémentaire à Jaurès. Etant donné qu'il y a des classes de maternelle en élémentaire, nous avons fait à l'époque le choix de créer une classe de maternelle pour qu'une maternelle revienne en maternelle et nous libère une classe d'élémentaire. C'est l'option que nous vous avons présentée et qui avait été adoptée, je crois, à l'unanimité.

Entre-temps est intervenue une montée des effectifs de maternelle, nous nous sommes donc rendu compte que l'option que vous nous avons proposée ne suffirait pas. Cela revenait donc à créer physiquement deux classes, ce qui n'était pas du tout la même chose. L'option que vous a décrite Mme GITENAY permet toujours dans le groupe Jaurès de créer deux classes là où est l'accueil pré et postscolaire de l'école Jaurès. Quand vous rentrez dans l'école, il y a la loge du gardien et c'est l'aile droite, celle où il y a le bureau de vote pour faire vite, pour ceux qui connaissent et qui font la tournée des bureaux de vote. Dans cette partie, nous réaliserons 3 classes et non pas 2. Nous nous donnons une marge d'une classe si besoin, parce qu'à un moment donné nous nous sommes posé la question de savoir si les effectifs en maternelle n'appelleraient pas la création d'une troisième classe.

Cette solution nous permet de nous assurer, en respectant notre délai, la réalisation des 3 classes. Elle permettra après, c'est la Direction de l'école avec Mme GITENAY qui regarderont cela,

de faire qu'il y ait une petite distribution entre les classes maternelles et élémentaires, mais nous avons un système de vase communicant qui permet de gérer le tout.

C'est ce que nous voulions vous dire, notamment que la première option retenue finalement ne sera pas réalisée parce que nous parvenons ainsi à gérer l'ensemble de nos problèmes, ce qui n'était pas une chose facile. D'ailleurs, je veux souligner le travail effectué par le Service enfance, Mme GITENAY et l'ensemble des services pour essayer de trouver ce type de solution.

Troisième point, nous réaliserons une extension du réfectoire de l'école élémentaire Jean Jaurès sous la forme d'un bâtiment quasi définitif. Il aura un niveau de confort « définitif » mais il sera en fait, pour des raisons constructives, livré sous forme modulaire parce que cela permet là aussi de tenir les délais. Vous savez comme moi que les dispositions juridiques sont de plus en plus compliquées pour délivrer un permis de construire dans les temps, encore plus quand on doit obtenir qu'une entreprise réalise les travaux dans les délais.

Nous réalisons donc en pratique 3 classes, nous n'en avons besoin que de 2 aujourd'hui, une élémentaire et une maternelle, et, en plus, nous étendons le réfectoire de Jaurès élémentaire. Tout ceci devant être fait dans le délai bref qui est le nôtre, avant le 2 septembre.

Marie-Thérèse peut peut-être compléter ?

Mme GITENAY.- Je voulais simplement apporter une précision : cette année, la rentrée scolaire aura lieu le 2 septembre. C'est une rentrée nationale, la semaine de 4 jours n'a donc plus lieu d'être puisque toute la France est à 4 jours.

M. le MAIRE.- Dernier point, nous faisons cela à deux voix, l'inspecteur d'académie nous a consultés concernant ce que l'on appelle les 2 heures de « *remédiation* », qui sont les 2 heures instaurées par le Ministre par une circulaire du 5 juin. La Ville a été appelée à émettre un avis sur le moment de la semaine où seraient placées ces 2 heures, qui s'adressent par rotation pendant 5 semaines à un certain nombre d'enfants, autour de 5 ou 6 par classe sans doute, afin de leur donner un coup de pouce, en tout cas leur donner l'occasion d'avoir un enseignement un peu plus adapté en fonction des difficultés éventuelles rencontrées pendant 2 heures par semaine.

La question était de savoir si ces 2 heures se plaçaient le mercredi, ce qui supposerait que les enfants, les familles et les enseignants fassent l'effort de venir un jour supplémentaire ; après la classe, cela semblait rapidement difficile, d'autant qu'il y a l'étude ; de 8 heures 20 à 8 heures 50, puisque nous avons la chance de rentrer à 9 heures, dans ce cas il s'agirait d'une demi-heure par jour ; entre 12 heures et 14 heures avec l'option d'élargir la pause méridienne.

Nous avons conclu, après avoir consulté tout le monde dans un délai bref et dans des circonstances un peu acrobatiques, que, pour ce qui nous concernait, le sentiment général, à la fois celui semble-t-il des enseignants et des parents, placer cette demi-heure quotidienne de « *remédiation* » à 8 heures 20 était la bonne option. C'est ce que nous avons dit à l'inspecteur qui doit maintenant rendre sa décision définitive.

Je vous ai résumé en quelques mots une affaire relativement compliquée, qui nous plaçait tout de même dans un délai bref devant l'obligation d'émettre un avis qui n'était pas facile à donner.

Il y a quelques années, notamment à l'école élémentaire Jean Jaurès, dans le cadre de crédits expérimentaux, une expérience justement avait été menée sur des cours de soutien. Il se révèle que le moment qui a semblé aux enseignants le plus adapté est effectivement le créneau du matin. Ils avaient essayé le créneau du midi à ce moment-là et il nous a été expliqué que, du point de vue pédagogique, beaucoup d'arguments plaident sur le créneau du matin.

Je le précise parce que l'on peut toujours s'interroger. Certaines villes, pour des raisons pédagogiques, choisissent d'autres créneaux, dont parfois celui du midi. Cela dit, il y a un consensus local pour considérer que le meilleur moment pédagogique est celui du matin. Nous nous sommes donc alignés sur ce consensus local. Je n'ai pas de raison d'ailleurs de le remettre en cause. Cependant, je le précise parce que, parfois, sur les questions pédagogiques il y a une diversité selon le point de vue auquel on se place. C'était bien de se cadrer sur ce que la communauté enseignante considérerait comme la meilleure option ou la moins mauvaise, sachant que nous avons à nous prononcer non pas sur l'opportunité de ces 2 heures de « *remédiation* », mais sur le choix du moment. Nous verrons après le bilan.

Ce sont juste des éléments d'informations que nous souhaitons vous donner. Peut-être cela appelle-t-il des questions ?

Mme KILO.- Plusieurs questions et observations.

D'abord, je me réjouis que l'inspecteur d'académie ait décidé immédiatement de l'ouverture de la classe en maternelle. Cependant, au vu des effectifs, nous nous demandions comment il pouvait faire autrement. En revanche, la question est de savoir s'il restera, au vu de cette ouverture de classe en maternelle, des enfants encore sur liste d'attente. S'il en restait à la rentrée ou s'il n'y en avait pas encore mais qu'il en resterait à la rentrée, la Ville s'engagerait-elle à tout faire pour que ces enfants de maternelle, donc de 3 ans, soient inscrits à la rentrée dans les classes de maternelle de l'ensemble des écoles de la ville du Bourget, afin que ne se reproduise pas ce qui s'est passé il y a 2 ans où, je le rappelle, 11 enfants sont restés non inscrits et ont dû attendre la rentrée suivante parce que l'inspecteur refusait l'ouverture de classe ?

Ensuite, là c'est plutôt à titre personnel, je suis heureuse d'entendre dire que ce n'est pas la pause méridienne, donc la pause du midi qui a été choisie par la ville, en tout cas en tant qu'avis. En effet, nous avons indiqué que ce n'était pas une bonne chose pour les enfants de le faire sur cette pause méridienne. Les enfants, de toute manière, ont à mon sens besoin de mieux d'école plutôt que moins d'école, mais c'est un débat comme vous l'avez dit qui, malheureusement, n'intervient pas ici. Nous pourrions avoir un long débat là-dessus, mais en tout cas il était important pour les enfants que la pause méridienne ne soit pas choisie comme cours de soutien scolaire. Je pense que ce n'était pas une bonne chose pour les enfants.

En même temps, on aurait pu avoir d'autres solutions. Le mercredi matin aurait pu être une bonne solution, sauf que, nous le savons très bien, ce sont non pas la ville qui ne le veut pas, mais plutôt les enseignants qui n'y sont pas très favorables. Je ne suis pas sûre que les parents d'élèves concernés par ces cours de soutien n'aient pas été favorables au mercredi matin. C'est malheureusement un long débat qu'il faudrait avoir avec les enseignements sur l'intérêt des enfants et non pas l'intérêt que d'une partie. En tout cas, je suis très contente de voir que le midi n'a pas été choisi dans l'intérêt véritablement des enfants.

M. le MAIRE.- Vous avez bien noté, je vous remercie de le souligner, que nous nous sommes basés sur l'intérêt des enfants et sur l'aspect pédagogique. L'idée étant que cette demi-heure quotidienne de « *remédiation* » soit utile aux enfants. C'est tout de même l'essentiel et c'est ce que nous avons essayé de faire.

Sur le reste, je passerai peut-être la parole à Mme GITENAY qui vous indiquera notamment combien il reste d'enfants. Je précise que c'est bien l'inspecteur d'académie qui crée des postes et nous avons eu il y a 2 ans une vraie difficulté pour obtenir de l'inspecteur de l'époque cette création.

J'ajoute que nous avons pris, vous le savez, nous en avons parlé ici, l'option de communiquer très franchement avec les parents, option commune avec l'inspectrice de l'Education Nationale actuelle, Madame FLOC'H. Nous avons également davantage de crédibilité que nous ne

pouvions en avoir avant, parce que nous avons fait l'effort un peu douloureux de dire aux parents qu'il fallait cette année avoir conscience que, si l'enfant n'est pas présent à la rentrée, il risque la radiation et que les mots d'excuse doivent être acceptés à l'avance, sinon ils s'exposent là encore à la radiation. Ce n'est pas facile à dire, mais il a fallu le faire, parce que les difficultés que nous avons eues il y a 2 ans correspondaient à une annonce d'effectif et une réalité d'effectif qui a longtemps fluctué. C'est ce qui a justifié malheureusement les hésitations et les tergiversations très désagréables de l'inspecteur.

Nous avons fait cet effort un peu difficile de rendre crédible nos chiffres très tôt. Je remercie les parents parce qu'ils acceptent aussi cette discipline. C'est important de le dire. Nous ferons évidemment tout pour que l'inspection le plus tôt possible, s'il y a lieu de créer une classe supplémentaire, le fasse. Pour autant, je pense que nous avons tout de même réglé l'essentiel, bien réglé et tôt, ce qui n'est pas si mal. Là, il reste un petit nombre d'enfants.

Mme GITENAY.- Actuellement, il reste 6 enfants en liste d'attente, sachant que sont à l'étude des dossiers concernant des demandes de dérogation et des cas d'hébergement qui n'ont pas été complètement étudiés.

M. le MAIRE.- A ce stade, nous pouvons être confiants sur la capacité de trouver une solution pour chacun des 6 enfants.

Je vous ferais observer simplement que, lorsqu'il y a des créations de classe en maternelle, nous nous mettons en situation très tôt, la preuve, d'une part de fournir les locaux, sans attendre d'ailleurs les effectifs réels parce que nous ne les connaissons qu'à la fin, d'autre part, de fournir le personnel nécessaire. Il est vrai que l'Etat se fait beaucoup tirer l'oreille. En l'occurrence, nous l'avons tellement tirée que, cette fois, nous avons obtenu une décision dès maintenant. Ce n'était pas gagné il y a encore quelques semaines, je souligne donc le travail effectué à cette fin.

Nous aurons l'occasion également de nous entretenir de ce sujet un peu plus tard encore.

M. ROBERT.- Une petite question : que se passe-t-il pour les enfants inscrits qui ne sont pas présents le jour de la rentrée ?

M. le MAIRE.- Il se passe la radiation, sauf à avoir obtenu dès avant l'accord de l'Inspectrice de l'Education Nationale. Nous avons signé une lettre, Madame FLOC'H et moi-même, pour indiquer aux parents cette discipline, qu'il fallait communément accepter d'observer : soit une absence paraît justifiée, elle est autorisée, soit il n'y a pas d'absence autorisée.

La difficulté est qu'effectivement, comme le dit Mme KILO, même si ce sont 6 familles et qu'au départ nous n'avons pas de solution, nous ne dirons pas aux 6 familles que nous les mettons en liste d'attente alors qu'il y a des places libres. Les places seront prises. Maintenant, si ce sont 6 familles sur l'ensemble des écoles du Bourget, nous pourrions les absorber. La difficulté que nous avons rencontrée l'année dernière était simple : il y avait un peu plus d'une quinzaine de famille, des places étaient prises par des personnes qui n'étaient pas arrivées au bout de 3 semaines. Au bout d'un moment, nous avons retiré des personnes et pris des places. Cela a été fait pendant un temps puis, au bout d'un moment, l'effectif global est finalement remonté et a justifié la création que nous avons obtenue au-delà des dates habituelles. Ce sont postes qui ont été pris sur des volumes de remplacement.

Il faut simplement respecter cette discipline : si vous voulez avoir une place, il faut être présent à la rentrée. Si ce signal de laxisme persistait, pourquoi certains feraient-ils l'effort ? C'est une évidence. Après, il peut y avoir des cas graves justifiés, mais l'argument habituel qui est que le billet d'avion a été pris souvent évolue et le billet peut finalement être transformé. Cette règle ne nous semble pas plaisante à appliquer, mais c'est la règle que l'Inspection applique et j'ai souhaité en informer les parents. Je ne suis pas à l'origine de cette décision, de cette pratique, mais il me semble

qu'il faut respecter des règles de vie commune, sinon certaines familles seraient pénalisées. Il faut aussi avoir une chose à l'esprit : il y a tout de même des logiques pédagogiques, parfois des classes à double niveau, pour lesquelles il y a des dispositions, on forme des classes. De plus, comme le dit Mme GITENAY à juste titre, l'école est obligatoire. Il faut vraiment l'avoir à l'esprit. Nous avons au Bourget une certaine facilité donnée ou que les parents se donnaient. Nous ne mettrons pas les parents en cause, si la règle n'est pas rappelée strictement, la souplesse existe. Si la règle est donnée à tout le monde à nouveau clairement, c'est plus facile. C'est tout.

Mme KILO.- Quand je parlais des enfants restant en liste d'attente, je ne faisais pas état d'enfants qui ne rentraient pas au mois de septembre. Je parlais de la situation d'il y a 2 ans et non pas de celle de l'an dernier où nous étions dans une situation un peu à part. Des enfants n'étaient pas là pour certains et d'autres étaient sur liste d'attente. Je parle de la situation d'il y a 2 ans où tous les enfants étaient présents, mais où 11 enfants sont restés tout au long de l'année en liste d'attente. Pour certains, peut-être ont-ils trouvé par la suite d'autres solutions, mais ce n'est pas sur la ville du Bourget. Je parle vraiment d'enfants qui restent sur liste d'attente tout au long de l'année. Je ne parle pas juste de la période de la rentrée où, concernant ce que vous avez à juste titre rappelé, si des parents ne respectaient pas la règle du jeu alors que d'autres étaient sur liste d'attente, j'entends parfaitement la décision prise par la Mairie de radier les enfants même s'ils ne sont pas responsables. Je parle d'enfants qui restent sur liste d'attente et qui le restent. C'est un peu différent.

M. le MAIRE.- Cela dit, l'année dernière, les choses sont très claires : la liste d'attente s'est révélée un peu après la rentrée par des inscriptions très tardives et nous avons commencé à avoir un début d'alerte mi-octobre. Nous avons vu des parents arriver en décembre pour certains qui habitaient Le Bourget depuis août. Il y a aussi, mais j'ai envie de dire comme pour n'importe quelle école, l'obligation que nous essayons de rappeler, nous avons essayé de le faire aux parents, qui est que l'on s'inscrive tôt.

Premier point : la prévision est extrêmement difficile à faire pour nous si elles se font au dernier moment.

Deuxième point : du point de vue de l'inspecteur, quand cette image est donnée, il y a une absence de crédibilité des chiffres. Là où nous pouvions dire que nous aboutirions à tels chiffres, on nous demandait pour combien de présents ?

Je pense que nous résorbons cette difficulté, mais c'est vraiment d'intérêt général de respecter ces règles. Nous y reviendrons à l'occasion.

Je propose de passer à un tout autre sujet et de plonger dans l'assainissement avec Monsieur CONTY.

Délibération n°4 : Vote du Compte Administratif Assainissement 2007

M. CONTY.- L'exécution budgétaire pour l'exercice 2007 au titre du budget Assainissement établit un excédent brut global de clôture de 228.800,51 euros réparti ainsi que suit :

- Excédent d'Investissement : 34.737,01 euros
- Excédent d'Exploitation : 194.063,50 euros

L'excédent de clôture de la section d'Investissement doit être consolidé en tenant compte d'un Reste à réaliser en dépenses pour 11.828,44 euros. Ainsi l'excédent net de clôture de la section est de 22.908,57 euros.

Toutefois, la section ne présentant pas de déficit net de clôture, il n'est pas nécessaire d'opérer un prélèvement complémentaire obligatoire sur l'excédent de la section de Fonctionnement.

I - En section d'Exploitation, les charges à caractère général s'élèvent à 60.391,10 € dont :

- 49.502,40 € correspondant au paiement de la commission de recouvrement de la redevance assainissement (manque le 4^{ème} trimestre non mandaté avant la fin de la journée complémentaire)
- 1.102,39 € dus au titre des intérêts de l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations au compte 6611
- 9.786,71 € en mouvement d'ordre au titre des dotations aux amortissements (6811) que l'on retrouve en contrepartie en recettes d'Investissement

Les recettes sont au total de 168.503,87 € dont :

- 165.348,32 € au titre de la redevance assainissement versée par le délégataire, celle-ci connaît une nouvelle progression en comparaison avec 2006, 157.295 € soit +5%.
- 3.138,34 € de produit exceptionnel au compte 777
- 17.21 € d'atténuation de charges

II - En section d'Investissement, les dépenses 2007 s'élèvent à 10.571,08 € :

- La faiblesse du niveau de réalisation des dépenses de la section étant pour l'essentiel liée au report sur 2008 de la réalisation du schéma directeur du réseau d'Assainissement de la Ville.
- 7.415,53 € ont été mandatés au titre du remboursement en capital de l'emprunt (compte 1641)

Les recettes d'Investissement sont de 42.391,71 € et se détaillent ainsi que suit :

- 9.786,71 € au compte 281532 en contrepartie des Dotations aux amortissements constatées en dépenses d'ordre de la section de Fonctionnement
- 32.589 € au titre du Fonds de Compensation de TVA pour les dépenses d'Investissement réalisées en 2005
- 16,00 € au titre des Intérêts courus non échus

C'est tout en ce qui concerne le compte administratif 2007.

M. le MAIRE.- Avez-vous des questions ou interventions ?

Je vous propose que M. CONTY vous rapporte la Délibération suivante, qui est le compte administratif de la Commune, car vous savez que les textes me font l'obligation de quitter la séance le temps du vote. Je propose que M. CONTY nous rapporte avec le même débat éventuel sur le compte administratif et que, après, je lui cède la présidence. Il fera voter, s'il le veut bien, les deux Délibérations, les deux comptes administratifs. Cela m'évitera d'avoir à sortir 2 fois.

Délibération n°5 : Compte Administratif Commune 2007

M. CONTY.- «I – Les résultats de clôture du Compte Administratif 2007 :

A/ Présentation consolidée des résultats :

Le Compte Administratif 2007 présente un excédent global brut de clôture de

830.270,93 euros réparti ainsi que suit :

- Un excédent brut de clôture de la section d'Investissement de **496.374,87 euros**
- Un excédent brut de clôture de la section de Fonctionnement de **333.896,06 euros**

Ces excédents sont dits « bruts » car ils doivent être consolidés en deux temps :

- Dans un premier temps, le résultat de la section d'Investissement doit être consolidé par ajout des **Restes à Réaliser** tant en dépenses qu'en recettes. En 2007, ces Restes à Réaliser sont de :
 - **1.920.426,32 euros** en recettes d'Investissement
 - **2.246.482,13 euros** en dépenses d'Investissement

On obtient ainsi un excédent net de clôture de la section d'Investissement de : **170.319,06 euros.**

- Dans un second temps, on constate que la section d'Investissement ne présentant pas de déficit net de clôture, cette dernière ne nécessite donc pas d'affectation complémentaire obligatoire. En conséquence, l'excédent brut de clôture de la section de Fonctionnement de 333.896,06 euros sera intégralement maintenu en Report à nouveau créditeur (compte 002) de la section de Fonctionnement.
- Au total, l'excédent net global disponible qui sera reporté par section lors du vote du Budget Supplémentaire de 2008 est de **504.215,12 euros.**

B/ Evolution des résultats 2006-2007 :

On retiendra pour l'essentiel que les excédents nets de clôture constatés au terme des exercices 2006 et 2007, après prise en charge des Restes à réaliser et de l'éventuel déficit de la section d'Investissement, sont quasiment identiques :

- 506.688,39 euros en 2006
- 504.215,12 euros en 2007

A l'issue de l'exécution du budget 2007, on peut considérer que le volume global de l'excédent 2006 reporté n'aura pas été consommé et qu'ainsi les dépenses de l'année 2007 auront été réalisées avec les seules recettes nouvelles de l'exercice.

II – La section de Fonctionnement :

Comme indiqué précédemment, l'excédent net de clôture de la section de Fonctionnement est de **333.896,06 euros**.

Il était attendu que l'excédent de Fonctionnement constaté soit en recul, le périmètre de la section ayant diminué d'un peu plus de 9 % en dépenses et recettes.

En effet, le Compte Administratif 2007 constate pour la première fois une exécution dont le périmètre budgétaire est en repli suite au transfert des charges et des recettes afférentes aux compétences désormais gérées par la Communauté de Communes.

Ainsi, les comparaisons traditionnelles avec l'exercice précédent, voire les exercices précédents, devront être opérées avec prudence, notamment pour la section de Fonctionnement la plus impactée par ce processus.

A – L'évolution des principaux postes :

- Le chapitre 70 (produits et services du domaine) subit une perte de recettes au titre des recettes transférées vers le budget communautaire pour les compétences qui ont été confiées à la Communauté de Communes (restauration collective, conservatoire, piscine, bibliothèque, informatique et téléphonie). Par ailleurs, il comptabilise également une recette nouvelle correspondant au remboursement par la Communauté du personnel mis à disposition pour les compétences exercées par cette dernière (1.341K€). Au total, le chapitre se trouve être en hausse sensible puisque son volume est pratiquement doublé.
- Le chapitre 73 (impôts et taxes) est bien entendu en forte diminution (-30 %) qui doit être également regardée sous deux aspects :
 - Le transfert du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (compte 7331) dorénavant gérée par la Communauté de Communes, soit -1.074K€ par rapport à 2006.
 - Le transfert de la part des contributions directes (compte 7311) nécessaire au financement global des compétences transférées, soit – 1.470K€
- Le chapitre 74 (dotations et participations) enregistre une baisse marginale de 1 %, la CAF qui contribue au financement des établissements d'accueil collectif des jeunes enfants a en effet changé partiellement le mode de calcul de ses participations.

B – L'évolution des dépenses de Fonctionnement :

On s'attachera comme pour les recettes à étudier les chapitres en évolution, en contrepartie notamment des recettes transférées à la Communauté de Communes.

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) est logiquement celui qui évolue le plus fortement à la baisse (-33 %) puisque sont soustraites les charges de Fonctionnement maintenant imputées au budget de la Communauté de Communes :

Piscine, Conservatoire, restauration, contrat de collecte et tri des ordures ménagères, bibliothèque, informatique, téléphonie. Notons en revanche qu'à l'intérieur de ce périmètre redéfini, les frais fixes liés notamment au prix du pétrole ou à ses dérivés (fluides, carburants et combustibles) sont en constante hausse : +5.9 % à fin 2007.

Je ne ferai pas de commentaire, nous sommes sur le compte administratif 2007, je ne sais pas ce qu'il se passera en 2008.

L'évolution du chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) doit être analysée ainsi que suit :

Le personnel affecté aux compétences transférées est mis à disposition de la Communauté, ce qui signifie pour l'heure que l'ensemble des rémunérations apparaissent toujours au chapitre 012. En contrepartie, la Communauté rembourse à la Ville selon un état semestriel le montant des rémunérations acquittées par cette dernière. Ainsi, le montant net des charges de personnel est le suivant 10.450.174 euros – 1.341.602 euros = 9.108.572 euros, soit -9 %.

- Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) évolue de +1.85 %. On y comptabilise les participations et subventions.
- Le chapitre 66 (charges financières) est globalement identique en volume réalisé à celui de 2006 (-0.27 %). Pour autant il convient de préciser que les 416.660 euros constatés sont la contraction du montant des intérêts payés à l'échéance pour 521 K€ et un solde négatif des Intérêts Courus Non Echus (-100 K€ qui sera neutralisé en 2008). On doit donc considérer que les intérêts de l'année ont évolué de 100 K€.
- En mouvement d'ordre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'entrées et de sorties financières, les dotations aux amortissements (6811) enregistrent un fort recul également lié à la création de la Communauté de Communes (-61 %). En effet, les immobilisations qui concernent les compétences transférées (immeubles, mobilier, matériel) sont de fait transférées à l'EPCI. En contrepartie, l'amortissement de ces biens est transféré à la Communauté qui doit les imputer sur son budget. On peut d'ores et déjà indiquer que ce mécanisme sera poursuivi en 2008.

III – La section d'Investissement :

Le périmètre de la section d'Investissement est en hausse sensible par rapport à 2006, soit +22 % en recettes de toute nature et +5 % en dépenses de toute nature.

A – Analyse des recettes d'Investissement :

- Au chapitre 10 (dotations, fonds divers) on trouve essentiellement le produit annuel du Fonds de Compensation de TVA moins important qu'en 2006 qui enregistrait le remboursement des travaux de la restauration scolaire. Le produit de la TLE reste accessoire.
- Le chapitre 13 consacré aux subventions d'équipement reçues est peu mouvementé, la réalisation des subventions au titre du contrat régional (1M€) et du FISAC pour le marché (300K€) interviendra sur 2008 et les exercices suivants.
- L'emprunt nouveau réalisé au chapitre 16 est de 3.552 K€ et correspond à la mobilisation des fonds pour la construction du nouveau marché ainsi que le programme annuel d'investissements sur l'ensemble du patrimoine communal
- Au compte 28 on retrouve les dotations d'ordre ainsi que des écritures de régularisation au titre des exercices antérieurs, soit au total 807 K€

B – Analyse des dépenses d'Investissement :

- Au compte 16 (remboursements d'emprunts) 1.061 K€ correspondant au remboursement en capital de la dette et sensiblement identique à 2006, voire en légère baisse suite à l'expiration d'un emprunt en devises (1.121 K€)
- Les comptes d'immobilisation 20, 21 et 23 sont au total réalisés pour 3.287 K€. On rappellera que 2.246 K€ sont pris en reports essentiellement au titre des travaux du marché alimentaire.

On peut rappeler ci-après les principaux travaux ou équipements réalisés en 2007 :

- Le nouveau marché : inscrit au Budget Primitif 2007 pour 3.120 M€

Secteur scolaire

- Construction d'une nouvelle classe de maternelle créée pour la rentrée 2008 au sein de l'école Saint-Exupéry. Montant des travaux 200.000 €.
- A l'école maternelle Jaurès la réfection complète de l'étanchéité de la toiture est inscrite pour 65.000 € ainsi qu'une première tranche (sur trois au total), consacrée au remplacement des menuiseries extérieures (30.000 €)
- A l'école élémentaire Jean Mermoz, la rénovation de la porte d'entrée de l'école et de la clôture dans la cour (12.000 €) le changement du revêtement de sol de la salle dite d'anglais (3.200 €)
- A la maternelle Mermoz, la dernière tranche de faux plafonds et électricité dans les dortoirs (14.000 €)
- A la maternelle Saint-Exupéry, le changement indispensable des stores (7.000 €) ainsi que des travaux de sécurisation de la cour haute (12.000 €)

Secteur sportif :

- Travaux de rénovation des vestiaires des tribunes du stade pour 110.000 €
- Etude et travaux de réfection des sols du terrain stabilisé pour 50.000 €
- Au gymnase Raoul Clerget, peinture des tribunes refaite ainsi que la pose d'une alarme anti-intrusion (12.000 €). 11 unités de douche changées (9.000 €)

Halle 43 bis rue du Commandant Rolland :

- Deuxième tranche des honoraires du cabinet d'architectes (OPUS) désigné pour l'aménagement de la Halle pour 113.483 €...

M. le MAIRE.- Nous laisserons chacun survoler, tu as repris ton souffle, mais c'était un peu long.

M. CONTY.- En revanche, le dernier point n'est pas neutre, c'est l'acquisition et les cessions foncières :

Acquisitions et cessions foncières :

- Cession définitive de la parcelle rues de Verdun/Masséna à Monsieur Masseaux pour 159 000 €

- Acquisition pour 35.000 € d'une parcelle au Conseil Général permettant l'élargissement du passage du Marché vers l'avenue Jean Jaurès

Je citais ce dernier point parce que cela fait partie de la politique de maîtrise du foncier de la Ville que nous suivons et ce n'est pas tout à fait neutre. Vous avez pu constater, dans ce compte administratif, que nous avons intérêt à prendre de nouveaux repères, si je voulais parler français de nouveaux Benchmarks. En effet, étant donné qu'une partie de nos compétences a été transférée, les analyses premier degré du compte administratif 2007 par rapport à 2006 nécessiteraient, ce n'est pas possible, une consolidation. Ce sera plus intéressant en 2008 d'avoir une comparaison, puisque cette fois nous pourrons à nouveau, puisque nous aurons une sortie des comptes, nous aurons 2 exercices complets sans l'intervention ou en tout cas sans l'influence de la Communauté de Communes puisque nous l'aurons déjà dégagee.

M. le MAIRE.- Sur la dernière acquisition que tu as évoquée, je précise juste, concernant le marché, puisqu'il s'agissait de cela, que le transfert dans le nouveau marché aura lieu ce mercredi qui est le 2 juillet. Je voulais simplement vous le dire puisque nous sommes à la fin des travaux et que les commerçants réaliseront, entre le marché de demain matin et celui de mercredi, ces aménagements. Comme il s'agit d'une opération phasée, entre guillemets « *tiroirs* », il faut passer d'un côté du marché à l'autre, de l'ancien au nouveau. Cela permettra de faire un certain nombre de travaux de finition, notamment concernant les voies d'accès. Nous l'avions expliqué dans le dernier journal municipal et c'est ce phasage qui se réalisera mercredi.

Evidemment, il y a une phase naturelle et obligatoire de rodage, puisque tous les commerçants ne seront pas totalement au point mercredi, c'est normal, mais je pense qu'au marché de samedi ce sera beaucoup mieux et que cela redonnera une dynamique.

Y a-t-il des interventions ou des questions sur ce compte administratif ?

Je laisse donc la présidence à Albert CONTY, car je dois me retirer, comme la loi m'en fait obligation, pour le vote. Il vous fera voter les deux : le compte administratif assainissement et le compte administratif Ville.

(M. CAPO-CANELLAS quitte la séance, la présidence est reprise par M. CONTY)

M. CONTY.- En revanche, nous ne ferons pas un vote groupé bien évidemment pour ces documents qui sont ces documents financiers importants.

En ce qui concerne le vote du compte administratif assainissement 2007.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Le compte administratif 2007 est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne le compte administratif de la Commune 2007.

Je vous remercie. Le compte administratif de la Commune est adopté avec 2 abstentions.

(M. CAPO-CANELLAS reprend sa place en séance et reprend la présidence)

M. JENNE.- S'il te plaît Albert, 3, la dame a un pouvoir.

M. CONTY.- Non. Je résume pour Monsieur le Maire, ainsi il aura les informations et le résultat détaillé.

Le vote du compte administratif assainissement a été adopté à l'unanimité.

Le vote du compte administratif de la Commune a été adopté avec l'expression de 2 abstentions présentes, plus 2 personnes qui avaient des pouvoirs exprimés en abstention. Résultat des votes, 4 abstentions : M. Honnoraty, Mme Kilo, M. Durand et M. Darboux.

M. le MAIRE.- D'accord.

Nous passons à la Délibération suivante.

Délibération n°6 : Vote du Compte de Gestion Assainissement 2007

M. le MAIRE.- Il s'agit cette fois du vote du compte de gestion qui retrace les écritures du comptable public, donc les nôtres, mais il nous faut formellement approuver le compte de gestion du comptable.

Monsieur CONTY, bien qu'il n'y ait pas grand-chose à dire.

M. CONTY.- Il n'y a rien à dire. Cependant, pour faire un peu de pédagogie, la Ville tient le compte administratif et le receveur tient le compte de gestion. Il s'agit bien de comparer les deux documents et en votant de dire qu'il y a conformité des recettes et des dépenses tant pour l'assainissement que pour la Commune.

M. le MAIRE.- Pour le compte de gestion assainissement, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°7 : Vote du Compte de Gestion Commune 2007

M. le MAIRE.- Le compte de gestion Commune cette fois.

Il est procédé au vote - Résultat : 2 Abstentions de M. Durand et M. Darboux.

Délibération n°8 : Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport d'activité 2007

M. le MAIRE.- Il s'agit d'un rapport habituel qu'il nous faut vous soumettre. Il concerne l'utilisation de la dotation Solidarité Urbaine.

M. CONTY.- Conformément aux dispositions de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine présente au Conseil Municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui retrace les actions de

développement et d'accompagnement social entreprises au cours de cet exercice et de leurs conditions de financement.

Le vocable « *accompagnement et développement social* » recouvre un large domaine d'intervention allant de l'habitat jusqu'aux actions d'animations culturelles et sportives ou en direction de la jeunesse.

Le montant de la DSU 2007 perçue par la Ville du Bourget est de 109.294 € (compte 74123), il était de 85.756 € en 2006, soit une évolution de +27.45 % et de +23.538 € en valeur absolue.

Ce montant reste toujours marginal au regard des crédits consacrés tous les ans par la Ville au titre des actions d'accompagnement social.

Ce montant est affecté dans sa globalité aux différents chapitres relatifs :

- Aux actions d'accompagnement sanitaire et social
- Aux actions culturelles
- Aux actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et des sports
- les actions d'accompagnement sanitaire et social :
1.327.296,91 €
- les actions culturelles :
1.239.634 €
- Les actions en direction de la jeunesse et des sports
2.424.717 €
- Les actions en direction de l'enfance (enseignement et soutien scolaire)
2.773.780 €

Nous verrons tout de suite que nous n'avons pas beaucoup de difficultés pour affecter 109.294 euros de la DSU versée en 2007 au regard des sommes inscrites.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel relatif à l'affectation de la DSU 2007 au titre des différentes actions d'accompagnement et de développement social.

M. le MAIRE.- C'est un peu formel, mais c'est une obligation que la loi nous fait de montrer que nous consacrons au moins autant que ce qui nous est versé. En l'occurrence, nous n'avons pas de mal à montrer que nous consacrons davantage à destination des actions de développement social et urbain.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Délibération n°9 : Délibération approuvant la passation de l'avenant n°1 au marché 09/2008 relatif à la « Création d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville et ses prestations annexes – Lot n°2 : Voirie et réseaux divers »

M. le MAIRE.- Monsieur GODARD n'a pas à sortir pour nous rapporter cette Délibération, qui concerne un point que nous avons déjà évoqué qui est l'aspect complément de travaux sur le parking qui sert au marché pour l'Hôtel de Ville.

M. GODARD.- Par délibération du 11 Février 2008, Monsieur le Maire a été autorisé à conclure, avec la société TPM, un marché relatif à la « Création d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville et ses prestations annexes – Lot n°2 : Voirie et réseaux divers », pour un montant résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de 295 971 euros HT, soit 353 981.32 euros TTC et pour une durée des travaux de QUATRE (4) mois dont UN (1) mois de préparation de chantier à compter de la réception par accusé réception postal de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux ».

Le marché de travaux a été notifié sur la base de ces éléments à l'attributaire.

Au cours de la phase de préparation de chantier, il est apparu des contraintes techniques et opérationnelles imposant des modes d'exécution différents de ceux initialement prévus dans le cadre de l'opération de « Création d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville – Lot n°2 : Voirie et réseaux divers ». Ces derniers ne sont que des adaptations mineures nécessaires à la prise en compte de la réalité des travaux et ne modifient en rien l'économie générale du contrat.

A savoir que lors de l'instruction du dossier, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a émis comme avis la nécessité de créer un bassin de retenue de 53m³ utiles et un séparateur à hydrocarbures.

La prise en compte de ces nouveaux éléments du marché ne pouvant intervenir que par voie d'avenant, l'avis de la Commission d'Appel d'offres a été requis, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 8 Février 1995.

Cette dernière, réunie en séance du 12 Juin 2008, a émis un avis favorable pour la passation de l'avenant n°1 au marché de travaux 09/2008 relatif à la « Création d'un parking aux abords de l'Hôtel de Ville et ses prestations annexes – Lot n°2 : Voirie et réseaux divers », conclu avec la société TPM portant le montant du marché initial à 351 311 euros HT (soit une augmentation de +18.70 %).

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 09/2008
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant n°1
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 – Compte 2313

M. le MAIRE.- Nous avons abordé ce sujet à l'occasion d'une décision modificative, simplement c'est la signature de l'avenant qui vient maintenant. Cependant, le sujet avait déjà été en bonne part discuté. Y a-t-il des interventions ?

Il est procédé vote - Résultat : 2 Abstentions

Délibération n°10 : Participation financière 2008 à la Mission Locale Intercommunale de La Courneuve, Le Bourget, Stains et Dugny

M. le MAIRE.- Vous vous en souvenez, pour ceux qui siégeaient déjà l'année dernière, à l'époque j'étais l'administrateur ainsi que Jean-Pierre LUCAS. Les administrateurs sont maintenant Monsieur LUCAS et Monsieur BOURGAREL. Or, il se trouve que, par sécurité juridique maximale, il est prévu pour ce genre de Délibération que les administrateurs de la Mission Locale ne participent même pas au débat et encore moins au vote. Jean-Pierre s'y conforme, ainsi nous sommes plus que légalistes.

(M. LUCAS quitte la séance)

La somme a été déjà connue puisqu'elle figurait au budget. Il se trouve simplement que nous devons passer une convention avec les missions locales s'agissant d'une délibération dépassant un certain seuil. Il nous faut donc une Délibération individualisant ce vote d'une subvention. C'est tout.

Vous savez que cette Mission Locale existe depuis le 17 décembre 1996, qu'elle aide les 16-25 ans sortis du système scolaire ou universitaire, qu'elle réside sur le territoire de 4 Communes qui sont Le Bourget, La Courneuve, Stains et Dugny, qui les aident dans la voie de la réinsertion sociale et professionnelle.

Nous avons une convention avec la Mission Locale et la participation financière de la ville est établie par la moyenne de 3 indicateurs : population jeunes de 16 à 25 ans du territoire par Ville, le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par Ville.

La participation financière de la Ville du Bourget pour l'exercice 2006 s'élevait à 18 200 €, la participation financière pour 2007 s'élevait à 23 220 €, il y avait eu là volontairement pour un meilleur accueil des jeunes une augmentation. Cette année, nous vous proposons une participation s'élevant à 23 903 euros. C'est strictement l'application des critères que je vous ai donnés.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter la Délibération de ce jour qui fixe le montant de la participation financière de la Ville pour 2008 à 23 903 euros.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Mme KILO.- Je souhaiterais connaître, puisque vous avez parlé d'indicateurs, les chiffres sur ces différents indicateurs ?

M. le MAIRE.- Les textes font que Monsieur LUCAS est frustré d'une explication qu'il aurait pu vous donner, c'est la magie ou l'absurdité. Cependant, nous avons l'année dernière fait une consultation juridique parce qu'il se trouve qu'il y a eu une jurisprudence ennuyeuse dans une Ville de la région parisienne, qui n'est pas forcément définitivement jugée mais qui était désagréable pour les élus en question. A l'époque, nous avons fait faire une consultation juridique qui nous a dit que les

administrateurs ne participaient ni au débat, ni au vote et sortaient. C'est ce que nous faisons strictement.

Quels sont les indicateurs que vous souhaiteriez avoir ? J'en ai beaucoup.

Mme KILO.- Nous parlions du nombre de jeunes en contact déjà avec la Mission Locale et du nombre de jeunes inscrits à l'ANPE.

M. le MAIRE.- Il y a une augmentation de 2 % du nombre de jeunes en 2007 par rapport à 2006. Nous avons même une cartographie par secteur de la ville.

57 % des jeunes sont des jeunes femmes, proportion qui s'est accrue en 2007 puisque c'était 53 % en 2006.

Nous avons une répartition par niveau avec une augmentation du nombre de jeunes en contact. Ce point important explique d'ailleurs que notre participation évolue pour partie : plus 5 % sur le niveau 6 et 5 bis, moins sur le niveau 5 et 35 % sur 4 et plus.

Les jeunes Bourgetins avec le permis représentent 8 % des jeunes en contact avec la Mission Locale en 2007.

Les jeunes Bourgetins ayant une expérience professionnelle représente 8 % des jeunes en contact avec la Mission Locale en 2007 et 17 % des Bourgetins en contact.

Après, nous avons un certain nombre de données sur les entrées en emploi qui sont fournies avec des évolutions favorables, notamment par rapport à 2006 : +67 % d'entrée en CDI et +56 % d'entrée en CDD. Cela montre que le travail de fond paye ; +10 % d'entrée en formation.

Nombre de contrat en alternance multiplié par 2 et demi, là aussi en très forte progression.

Deuxième constat que nous pouvons faire au-delà de ce premier constat global qui était l'augmentation des jeunes et l'augmentation des sorties en direction de l'emploi : le nombre de jeunes inscrits pour la première fois en 2007 représentent 8 % des nouveaux jeunes. Un peu moins d'entrée, c'est en baisse de 10 % par rapport à 2006.

L'inscription se fait à 29 % par le bouche-à-oreille ; l'ANPE représente 40 % à 2007 avec une hausse de 23 % de jeunes venant par le biais de l'ANPE.

Cela fait partie des éléments que je peux vous donner. Après, je vous propose que, hors séance, M. LUCAS étant délivré de son « *obligation d'abstention* » entre guillemets, il pourra peut-être vous donner d'autres éléments intéressants.

Au-delà de tout cela, je peux vous dire, puisque j'ai été administrateur de cette maison, qu'un vrai travail est réalisé dans cette structure, avec un professionnalisme du personnel qu'il faut saluer et avec la particularité d'une association qui gère des fonds publics. C'est pourquoi d'ailleurs M. LUCAS est obligé de sortir. Elle remplit beaucoup d'obligations diverses et variées et se surveille financièrement comme le lait sur le feu, parce que c'est un budget qui peut très vite basculer. Je peux dire que l'ensemble de l'équipe, dont la Direction, de la Mission Locale est tenue de gérer cela presque comme un PME, mais une PME à vocation très sociale. Il faut souligner cette particularité. Après, si besoin, nous vous fournirons d'autres éléments.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme KILO.- Les chiffres que vous nous donnez, ce sont les jeunes du Bourget par rapport aux autres jeunes des Villes ou c'est sur l'ensemble de la Mission Locale ?

M. le MAIRE.- Je vous donne les évolutions sur les jeunes du Bourget, notamment le nombre d'entrée en CDI, en CDD, etc.

Mme KILO.- D'accord.

M. le MAIRE.- Après, nous pouvons vous trouver des données de comparaison.

Mme KILO.- C'était pour vérifier que c'était bien par rapport aux jeunes du Bourget. Je demanderai à M. LUCAS par la suite bien d'autres informations.

M. le MAIRE.- Je mets aux voix.

Il est procédé vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

(M. LUCAS reprend sa place en séance)

M. le MAIRE.- Jean-Pierre, tu donneras hors séance un certain nombre de compléments à nos collègues, notamment à Mme KILO. Cependant, je te remercie de respecter les obligations dans l'intérêt de la sécurité juridique de chacun. J'ai donné un certain nombre de chiffres que M. LUCAS m'avait communiqués, mais je ne l'ai pas fait forcément aussi bien que lui, c'est normal.

Délibération n°11 : Avis sur la demande d'adhésion de la Ville de DUGNY à la Communauté de Communes LE BOURGET-DRANCY

Demande d'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

M. le MAIRE.- Nous restons dans le domaine intercommunal avec un sujet que nous avons commencé à aborder lors du dernier Conseil municipal, puisque nous avons fait un débat un peu improvisé, mais utile, sur ces sujets et nous avons été amenés à parler des éventuels élargissements de périmètre.

Je vous ai dit à l'époque qu'il était probable qu'il y ait des nouveautés concernant une demande d'adhésion de la Ville de Dugny. A ce moment-là, la discussion était à ses débuts et il se trouve que, depuis, le Conseil municipal de Dugny a souhaité adhérer formellement. C'était la décision de la Ville qui comptait et, à l'époque, si j'avais pu vous évoquer une hypothèse, je ne pouvais pas forcément aller plus loin.

Lors de la création de la Communauté de Communes LE BOURGET-DRANCY, il a été précisé que son périmètre serait appelé à s'étendre.

Ainsi, la Ville de Dugny a manifesté sa volonté de rejoindre les Villes du Bourget et de Drancy au sein de la Communauté de Communes dont elles sont membres.

Cette évolution est logique, les liens géographiques, historiques, issus de l'aéroport, des transports entre autres, établissent aisément entre la Communauté de Communes et Dugny l'appartenance à un même territoire.

En outre, les perspectives de développement sont liées : Aéroport, Musée de l'Air, RN2 (Pont Yblon), Tangentielle nord à échéance 2014 avec une gare au Bourget, une gare à Dugny.

L'entrée de Dugny dans la Communauté de Communes renforcera l'influence de celle-ci dans le Département et permettra de donner au territoire de nouvelles chances de développement. Avec Dugny, Drancy et Le Bourget, le projet territorial trouve une cohérence plus forte encore.

A l'heure où les débats sur le développement de la Région Capitale ou sur le Grand PARIS amènent l'Etat, le Département et la Région à vouloir s'investir sur notre territoire, la Communauté de Communes sera au travers de sa compétence Aménagement la garantie pour les Villes d'un développement maîtrisé et choisi.

Je veux dire quelques mots sur ce point.

Vous savez que nous avons fait beaucoup d'efforts, nous l'avons évoqué d'autres fois assez longuement, pour relancer la dynamique sur la Ville, puis plus globalement sur le territoire. Je suis toujours ravi de voir que, soit l'Etat, soit d'autres Collectivités, nous avons cité le Département et la Région, souhaitent s'investir à nos côtés pour participer à ce développement, pour nous aider. C'est toujours positif.

Maintenant, il est clair dans notre esprit que le développement urbain, les grands partis d'aménagement, les grands choix d'aménagements doivent relever des villes. Nous souhaitons faire que la Communauté de Communes permette à l'ensemble des Villes qui en sont membres, qui peut-être demain en seront membres, de maîtriser ensemble ce développement, d'avoir ce débat et que l'ensemble des élus, plus forts ensemble, plaident pour une approche commune du territoire. Il est évident que, si nous ne savons pas le faire, à moment donné le territoire décolle et il y a le risque que d'autres, à commencer par l'Etat qui manifeste un intérêt nouveau et positif, veuillent proposer des schémas de développement.

L'idée est vraiment de nous donner les moyens de proposer nous-mêmes un schéma de développement maîtrisé et cohérent de l'ensemble de nos territoires. C'est l'intérêt de toutes les villes.

J'ajoute que d'autres villes proches de nous partagent cette préoccupation et ont vraiment le sentiment que la Communauté de Communes peut être un moyen d'asseoir l'influence des villes sur ce territoire. Quand on regarde sur Plaine Commune, on ne se pose pas la question de savoir qui définira les schémas d'aménagement. Quand il n'y a pas une intercommunalité suffisamment forte, on peut se poser ces questions. C'est une garantie pour les villes que d'avoir une Communauté qui pèse suffisamment.

Cette demande d'adhésion à la Communauté de Communes était inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Dugny le 23 juin. Elle a été votée d'ailleurs à l'unanimité avec 3 abstentions.

Il est proposé d'approuver la demande d'adhésion de la Ville de Dugny et de demander à Monsieur le Préfet d'élargir le périmètre de la Communauté.

Vous le savez, nous avons vécu ce parcours lors de la création : il y a d'abord une première Délibération des villes, il y aura d'ailleurs une Délibération du Conseil communautaire dans sa séance du 24 juillet prochain, ensuite le préfet prendra un arrêté permettant d'élargir le périmètre de la Communauté, enfin, nous aurons à nous prononcer de nouveau sur l'adhésion définitive et sur

l'élargissement de la Communauté de Communes. Ce processus est un peu long, mais les textes le prévoient ainsi.

La première étape proposée aujourd'hui est un avis sur cette demande d'adhésion. Pour être simple : si l'avis était négatif, le Préfet vraisemblablement estimerait qu'il n'y aurait pas lieu de poursuivre. Cependant, le Préfet n'est pas toujours lié par notre avis.

La ville de Drancy s'est prononcée favorablement hier soir, elle l'a fait à l'unanimité.

Nous aurons à transmettre l'ensemble des Délibérations des villes de Dugny, de Drancy, du Bourget et celle du Conseil Communautaire au Préfet qui statuera. Il a 2 mois pour prendre son arrêté et nous aurons un processus qui nous mènera vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année. Evidemment, la proposition que je vous fais est d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Dugny. C'est un renforcement de la Communauté de Communes. C'est pour la ville du Bourget aussi un élément important parce que nous serons ainsi en communauté avec chacune de nos deux voisines, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Cela donne un équilibre d'ailleurs.

Cet élément est important parce que, sur l'ensemble de la problématique aéroportuaire, cela nous permettra de peser ensemble. Nous avons eu avec André VEYSSIERE un certain nombre de rendez-vous, notamment au Ministère de la Défense, sur le devenir d'un certain nombre d'installations militaires. Nous avons plaidé ensemble un certain nombre de sujets et de dossiers qui concernent Dugny et Le Bourget, je pense au Musée de l'Air entre autres. De plus, Jean-Christophe LAGARDE au titre de son mandat de parlementaire appuie aussi toutes ces démarches. Nous voulons donc réellement nous donner ces moyens supplémentaires de faire décoller ce territoire, faire du développement, de l'aménagement, améliorer le cadre vie et surtout améliorer l'emploi et l'insertion. C'est le cœur de projet de la Communauté.

Après, ce pôle qui pouvait paraître petit, mais nous avons volontairement choisi de lancer le mouvement à 2 en disant que cela viendrait après, suscite déjà de l'intérêt. Nous aurons l'occasion d'en parler et sans doute de prendre plus de temps, parce que, pour Dugny, cela paraît relativement naturel que l'adhésion se fasse, mais s'il y a d'autres demandes d'adhésion, nous aurons l'occasion de les regarder avec un délai peut-être un peu plus long. Néanmoins, d'autres intérêts se sont manifestés. La question étant, autour du pôle de Plaine Commune et avant le pôle de Roissy, d'essayer de faire émerger un pôle central dans le département qui fasse vivre ce territoire. Nous aurons l'occasion de le faire, je pense que c'est une chance pour les villes que de voir que nous sommes courtisés, si j'ose dire, et que nous nous donnons les moyens de peser plus fort ensemble.

C'est tout ce que je voulais vous dire en introduction, maintenant, je vous passe la parole si vous souhaitez intervenir sur cette demande que nous fait la ville de Dugny.

Mme KILO.- Je ne suis pas forcément contre l'adhésion de Dugny, mais il y a certaines choses que j'aimerais comprendre.

Depuis que je suis élue, cela ne fait pas très longtemps, nous ne cessons pas d'avoir des demandes concernant la Communauté de Communes, entre autres l'augmentation du nombre de conseillers. Or, je me pose la question de savoir si cette demande d'augmentation de conseillers était liée à l'arrivée future de Dugny dans la Communauté de Communes ?

Je m'interroge sur ces différentes Délibérations où on nous demande de voter : d'autres demandes seront-elles faites plus tard ou pour le moment en êtes-vous à des études ?

Je m'interroge vraiment, je n'ai pas d'avis, simplement je voudrais comprendre parce que nous avons eu il y a peu de temps une augmentation des conseillers et qu'aujourd'hui Dugny souhaite

adhérer. Etait-ce déjà lié, c'est-à-dire que tout ne nous a pas été dit à ce moment-là, ou cela n'avait-il rien à voir ?

M. le MAIRE.- D'abord, ce n'est pas lié. L'idée était de se donner les moyens d'une meilleure participation des élus du Bourget et de Drancy, parce que nous souhaitons entrer dans une phase d'approfondissement. La Communauté de Communes est jeune, j'ai toujours en tête que Plaine Commune a mis plus de 20 ans à fonctionner. Là aussi, il y a un certain nombre de Communes, d'autres se sont agrégées, ils ont commencé par un petit syndicat, un syndicat mixte, etc. finalement c'est devenu une communauté d'agglomération. Nous sommes à un stade d'intégration relativement faible, mais nous aurons des débats à l'occasion sur la nécessité d'approfondir les compétences mises en commun. Cela ne paraît pas illégitime.

Ensuite, il y a l'idée que ce territoire connaîtra un développement, que nous souhaitons pouvoir « *diriger* », entre guillemets, et non pas subir. Pendant des années, Le Bourget a subi par sa taille, mais Dugny, pareil du fait de sa taille, a subi des logiques d'aménagement imposées par d'autres, l'Etat le plus souvent mais pas seulement. L'idée est de se donner les moyens en donnant davantage de moyens dans la Communauté de Communes.

Puis, je vous ai dit le calendrier. Très franchement, les discussions avec Dugny sont très récentes. Pour autant, le Maire de Dugny a souhaité entrer au 1^{er} janvier et cela lui semble logique de le faire maintenant. En revanche, il n'y a pas de lien entre l'augmentation du nombre de conseillers et cela.

Dernier point, nous avons élu un certain nombre de Vice-présidents et nous avons fait le choix d'élire la dernière fois un peu moins de Vice-présidents Bourgetins que nous n'aurions pu, parce que l'augmentation du Conseil communautaire a permis d'élire 3 Vice-présidents supplémentaires. Or, nous avons fait le choix de n'en élire qu'un seul du Bourget alors que nous aurions pu en élire 4. Nous avons simplement créé un petit décalage qui permettra au bout d'un moment de tenir compte de la taille démographique.

En l'occurrence, il y aura un équilibre à discuter ici de toute façon, c'est normal, à la rentrée pour voir la manière dont nous répartissons les forces de chacun, si je puis dire, dans ce Conseil Communautaire.

La logique d'un territoire, s'il veut être représenté, c'est d'agréger. Si cette Communauté de Communes n'était pas capable d'agréger, ce serait ennuyeux. Nous pourrions être orgueilleusement seuls à 2, cela présente des avantages, mais nous sommes sans doute plus forts. Quand nous nous adresserons à l'Etat ou même à des investisseurs, nous pourrions dire que la Communauté de Communes est quasiment au niveau de 90 000 habitants, un peu moins. Nous verrons avec le prochain recensement les chiffres sur Dugny et sur Le Bourget, nous avons sans doute une croissance de la population, c'est évident, Drancy également. Or, une Communauté qui pèse près de 90 000 habitants dans un département ne peut pas être contournée. Nous avons beaucoup de sujets d'aménagement, de développement qui seront facilités par le fait qu'il y a un poids important notamment.

Sur le reste, il peut y avoir d'autres évolutions.

Je précise également qu'il peut y avoir aussi des demandes d'adhésion de Collectivités qui sont de couleur politique différente de ma propre sensibilité par exemple, ce n'est pas un mal, au contraire, c'est même bien. Cela permet de montrer qu'il y a un ensemble d'élus, c'est très utile, de toutes tendances qui sont capables de s'entendre sur un projet de territoire. C'est ce que je souhaite. Nous aurons l'occasion d'en parler tous ensemble. L'idée est de faire vivre ce territoire, de l'incarner, de le faire se développer tous ensemble.

Il y a d'autres demandes ?

M. DURAND.- J'avais une demande et deux questions.

Je commence par la demande. J'ai appelé une de vos secrétaires il y a 8 ou 10 jours, j'avais demandé à ce que les conseillers municipaux aient les comptes-rendus de la Communauté de Communes. Je ne sais pas si ceux de la majorité les ont mais concernant l'opposition nous n'avons pas de compte-rendu, si ce n'est comme tout citoyen la lecture sur les panneaux administratifs. J'avais fait la demande à votre secrétaire qui devait le relayer, qui certainement l'a fait. J'en profite pour le demander officiellement.

M. le MAIRE.- Vous ne l'avez pas encore reçu ?

M. DURAND.- Non.

M. le MAIRE.- Je suis désolé, cela devrait vous arriver, c'était prévu.

M. DURAND.- D'accord. Merci. N'en parlons plus.

Première question, comme l'a dit Mme KILO, nous avons fait passer de 9 à 17 les membres du Bourget et de Drancy. Il y aura donc 17 membres de Dugny. C'est l'objectif ? Qui dit égalité dit qu'il y aura 17 membres de Dugny ?

Ma deuxième question est d'ordre général. J'ai entendu cela à la radio et je voulais avoir votre avis puisque vous êtes le Maire du Bourget et que vous avez une vision apparemment sur l'avenir. J'ai entendu que le Président de la République disait il y a quelques jours qu'il envisageait dans la réforme des Institutions dès 2009 éventuellement de se poser la question de la suppression du niveau départemental au profit des Communauté de Communes. Je voulais avoir votre avis et savoir si vous alliez dans cette direction.

Merci.

M. le MAIRE.- Sur la question du nombre, à mon avis il est prématuré d'en parler. Pour le moment, nous sommes au stade d'un processus. Cependant, nous étions sur un pied d'égalité avec Drancy assez fictif, qui était le fait que, dans les deux communes, aucune ne trouvait la majorité. Nous pondérerons tout cela par des notions démographiques. Au bout d'un moment, cela paraît évident. En l'occurrence, il faut que Le Bourget et Dugny représentent au moins la moitié ensemble, qu'il y ait 50 %. Après, nous discuterons parce que nous ne dirons pas non plus à Drancy qu'ils avaient la moitié du Conseil communautaire sortant, mais qu'ils représenteront moins de la moitié du Conseil communautaire nouveau. Il n'est pas invraisemblable que nous aboutissions à ce genre d'équilibre, c'est-à-dire Drancy faisant 50 %, il le faisait déjà, ils sont quand même bien plus gros que nous et bien plus gros que Le Bourget et Dugny additionnés. Nous essayerons de trouver un équilibre autour de tout cela.

Je ne veux pas arrêter le débat sur cette Délibération sur des histoires boutiquières de nombre de conseillers ou de pourquoi nous avons étendu le Conseil communautaire, ce n'est pas l'essentiel. L'essentiel est qu'une ville fait un choix, se tourne vers nous et qu'elle a envie de participer, qu'elle pense que son avenir est là. Ce n'est quand même pas si mal. Je suis allé voir les élus majoritaires de la ville de Dugny, j'ai eu une discussion qui a duré 2 heures avec eux. J'ai fait une présentation de 35 minutes environ et il y a eu une heure et demie de débat. C'était très intéressant et très positif. Je suis allé les voir parce qu'ils m'ont demandé de venir expliquer ce que nous faisons et comment nous voyions le territoire. Monsieur VEYSSIERE s'est évidemment exprimé. Après cela, ils m'ont dit qu'ils voulaient entrer, sans aucune condition. Je le dis clairement, en disant qu'il se passe quelque chose, nous sentons que cela peut bouger ensemble, on a envie de participer. C'est quand même une très bonne chose.

Je rends hommage à André VEYSSIERE personnellement, parce que c'est toujours difficile, nous l'avons-nous-mêmes connu à l'époque, on se demande ce que c'est. C'est un changement institutionnel. Je rends hommage à André VEYSSIERE et aux élus de Dugny de faire cette demande.

Après, nous ne sommes pas entrés dans ce débat. Evidemment, nous avons regardé la manière dont tout cela pouvait fonctionner financièrement, il n'y a pas de souci, quelles étaient les conséquences etc. mais globalement, quand nous parlions du Parc des Expositions, il y avait un bout à Dugny et un bout au Bourget. L'ensemble des élus qui travaillent sur ces sujets étaient amenés à se coordonner, mais ce n'est pas la même chose que de pouvoir dire que nous sommes les représentants de 3 villes. Demain, cela améliorera singulièrement les choses et les changera. Le choix qui est le leur est celui-là.

Par la suite, il est probable qu'il y ait une montée en puissance de l'intercommunalité. Il faut s'y préparer, mais je pense que cela peut être une chance. Le problème historique du Bourget est sa petite taille, c'est vrai, son petit nombre d'habitants, même si nous sommes fiers d'être 12 000 ce n'est pas énorme à l'échelle du département qui fait 1 450 000 habitants. Le problème est notre capacité à obtenir des décisions favorables sur des sujets très structurants : la gare, l'aéroport, le Musée de l'Air, la Tangentielle, la Nationale 2, le lycée, j'en passe et des meilleurs. Il y a beaucoup de sujets, par exemple aussi le RER B, il s'agit en même temps d'être lisible pour les investisseurs. C'est un des problèmes qui se pose aujourd'hui. Nous avons eu des discussions avec des investisseurs qui s'intéressent à nous. Demain, nous serons capables de dire, selon leur demande, que la Communauté avec un guichet unique sur les entreprises pourra leur offrir un terrain à Drancy, un terrain au Bourget et un terrain à Dugny et qu'ils n'ont plus qu'à faire leur choix. C'est ce qui se passe à côté quand même. Il faut aller vers cela et vers une espèce de simplicité de fonctionnement pour faire que ce territoire rayonne fortement.

La montée en puissance des intercommunalités se fera-t-elle sur le dos des départements ? Pour faire vite, c'est une des idées. Je souhaite simplement que Le Bourget soit au cœur du projet, au cœur de l'intercommunalité. Nous y sommes aujourd'hui, j'ai mené personnellement les discussions avec la ville de Dugny, qui en plus forme avec Drancy et nous le Canton, cela répond aussi à une logique administrative, mais pas seulement. Je suis donc heureux que ces discussions débouchent rapidement. C'est une bonne chose.

Après, nous aurons l'occasion de voir. Certains réfléchissent et font des schémas d'intercommunalité. Il y aura sans doute à l'est du département une intercommunalité naissante autour de Tremblay, Villepinte, Sevran, jusqu'où ira-t-elle ? Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, mais elle finira par exister, ils ont quelques difficultés à cela. Nous avons pris un peu d'avance, nous grossissons gentiment. Il y aura rapidement semble-t-il, j'ai cru comprendre que ce n'était pas forcément pour le 1^{er} janvier, une intercommunalité autour des Lilas, Pantin, le Pré-Saint-Gervais, ira-t-elle jusqu'à Rosny ? Bondy ? Je ne sais pas, mais il y aura une intercommunalité. Nous finirons au bout d'un moment par un schéma dans la région parisienne, en tout cas dans ce département, avec peut-être 4 ou 5 intercommunalités. Cependant, il fallait que nous créions le mouvement.

Regardez la situation dans le Val d'Oise : deux villes du Val d'Oise sont prises entre-deux, il y a en même une qui ne veut aller ni dans l'une, ni dans l'autre. Curieux schéma dans ce cas. Certains demandent aujourd'hui aux Préfets d'assumer leurs compétences et d'imposer les schémas et des adhésions. Ayant créé notre propre modèle intercommunal, nous nous garantissons par rapport à cette éventualité. Cependant, demain, cela pourrait arriver, il pourrait y avoir des discussions par rapport aux compétences des départements. Cela dit, je pense que les départements ont la vie dure. En tout cas, la montée en puissance des intercommunalités me paraît claire et nous verrons ce que deviennent les départements. Néanmoins, il est clair que les intercommunalités sont appelées à vivre et à se renforcer, c'est pourquoi nous devons être moteurs dans l'intérêt de la ville et dans l'intérêt du territoire autour de nous.

N'oublions pas une chose, je crois l'avoir dit autrefois, notre intérêt est que nous ayons du développement, il y en a maintenant, et qu'il y en ait autour de nous. Sinon, nous pouvons être riches et orgueilleux dans un territoire qui vit moins bien à côté, nous finirions par en payer le prix un jour. Nous l'avons connu. En fait, il faut parvenir à faire qu'il y ait une diffusion, parce que le développement peut être moutonnier et venir autour. Ce qui nous intéresse c'est qu'à Drancy comme à Dugny il y ait des choses. Il y a des projets à Drancy et des réalisations, il y a du développement à Dugny, qui aura sans doute un rythme moins rapide que maintenant mais qui existera. Je suis content que nous soyons capables à trois Maires de dire que nous proposerons des solutions et donnerons les moyens pour améliorer l'emploi notamment et l'attractivité du territoire.

Y a-t-il d'autres interrogations ?

Nous reviendrons sur les aspects concrets, formels, Conseil communautaire, etc. mais il n'y a pas de changement dans le fonctionnement global de la Communauté. En revanche, un certain nombre d'élus de Dugny viendra dans le Conseil communautaire et il y aura un certain nombre de représentants de Dugny dans l'exécutif, bien évidemment, parce que l'intérêt est d'unir les forces.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité

Je vous remercie.

C'était le dernier point inscrit à l'ordre du jour pour cette séance.

Il y a un certain nombre de feuilles de signatures s'agissant du compte administratif. Ceux qui ne l'ont pas signé voudront bien patienter un peu en les remerciant par avance. Pour ceux qui prennent des vacances, je leur souhaite de bonnes vacances. Pour le moment, nous n'avons pas prévu de Conseil municipal au mois de juillet, s'il se révélait qu'il nous faille faire une séance, ce serait pour une raison considérée comme urgente. Nous ferions alors un tour téléphonique pour nous assurer d'un éventuel quorum. Je vous le précise, mais normalement rien n'est prévu. Nous vous appellerons si nécessaire. Merci à vous et bonne soirée. Je clos la séance.

La séance est levée à 22 heures 04